

Les actualités de la session

12 et 13
décembre 2024



Loiret
votre Département

Contact presse
Cassandre Germain
cassandre.germain@loiret.fr - 02 38 25 43 93



SOMMAIRE

La dernière session 2024 du Département du Loiret s'est tenue les jeudi 12 et vendredi 13 décembre. À cette occasion, l'assemblée départementale, composée des 42 élus, a étudié 27 rapports. Point sur les actualités de la session.

Plan Priorité Santé

Le Département du Loiret consacre près de 270 000 € pour accompagner l'installation des professionnels de santé et soutenir les étudiants en médecine

Agriculture

Le Département du Loiret accompagne la transformation des exploitations agricoles loirétaines à hauteur de 872 000 €

Déploiement du Très Haut Débit

Le Département reprend en régie la gestion du réseau Médialys

Budget

Le Département du Loiret ajuste sa stratégie budgétaire 2024

Logement et Hébergement des Personnes Défavorisées

Un nouveau Plan Départemental d'Action 2024-2029

Loiret au fil de l'eau

Un nouvel appel à projets pour la saison estivale 2025

Immobilier

Le Département met en vente 2 de ses biens

Commune de Saint-Florent

Le Département du Loiret approuve le changement de nom en Saint-Florent-le-Jeune

Plan Priorité Santé

Le Département du Loiret consacre près de 270 000 € pour accompagner l'installation des professionnels de santé et soutenir les étudiants en médecine

Dans le cadre de la session des 12 et 13 décembre 2024, l'assemblée départementale a accordé une enveloppe globale de près de 270 000 € pour soutenir des professionnels de santé dans leur installation sur le territoire et des étudiants en médecine.

5 aides à l'installation au bénéfice des professionnels de santé (114 000 €)

- 35 000 € pour l'achat de matériel professionnel pour l'installation d'un kinésithérapeute
- 17 000 € pour l'achat de matériel professionnel pour l'installation d'une sage-femme
- 27 000 € pour l'achat de matériel professionnel pour l'installation d'un ophtalmologiste (également maître de stage)
- 10 000 € pour l'achat de matériel professionnel pour l'installation d'un médecin généraliste (également maître de stage)
- 25 000 € pour l'achat de matériel professionnel pour l'installation d'un ophtalmologiste



Depuis 2018, 62 professionnels de santé (dont 27 médecins généralistes) se sont installés dans le Loiret grâce à l'action du Département.

29 nouvelles bourses étudiantes (dont 7 attribuées à des étudiants de l'université de Zagreb)

Le Département alloue 131 560 € de bourses d'études et de projet professionnel pour les étudiants en médecine et 18 600 € pour des étudiants de l'université de Zagreb.

L'objectif du Département est de participer au financement des frais d'inscription de l'étudiant en médecine, tout au long de ses années scolaires. En retour celui-ci s'engage à exercer pendant au moins cinq ans dans le Loiret.

Depuis 2022, le Département a fortement revalorisé le montant de ses bourses d'études et les a ouvertes aux étudiants français inscrits en facultés européennes.

Depuis 2018, le Département a attribué 87 bourses étudiantes.

Le Plan Priorité Santé du Loiret

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département a lancé son plan Priorité Santé Loiret 2023-2027 pour apporter aux Loirétains des solutions concrètes de soins et de prévention. En 2024, le Département mobilise pour la première fois une enveloppe d'1 M€ pour soutenir les investissements en établissements de santé des communes (création ou adaptation de structure de soins, amélioration des conditions d'accueil et d'exercice des médecins...), les initiatives innovantes émanant des acteurs du territoire ou encore le soutien aux médecins et futurs médecins par le biais de bourses.

Agriculture

Le Département du Loiret accompagne la transformation des exploitations agricoles loirétaines à hauteur de 872 000 €

Le Département a attribué 872 000 € d'aides aux investissements agricoles au bénéfice de 44 exploitations loirétaines. Elles offrent aux agriculteurs l'opportunité de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation ou à la commercialisation de produits agricoles, en conciliant pérennité de leur activité, amélioration des conditions de travail et respect de l'environnement.



Les aides départementales sont destinées prioritairement à des investissements permettant d'actualiser et d'optimiser des équipements et infrastructures agricoles, dans le but de renforcer les pratiques agro-écologiques existantes mais aussi de faciliter la transition vers des méthodes de production plus durables.

Les bénéficiaires concernés sont des organisations de producteurs ou des entreprises exerçant dans la production, la commercialisation ou la transformation de produits agricoles, forestiers ou de la pêche.

Par exemple, la Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) du Petit Orléanais du Malesherbois sera soutenu à hauteur de 44 000 € pour l'achat d'un chargeur télescopique, d'un déchaumeur et de faucheuses, le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de Sainte Marie à Sully-sur-Loire à hauteur de 16 300 € pour la mise en place d'une chèvrerie et la SAS Dumez à Lorris à hauteur de 9 000 € pour l'installation d'un système de distribution d'aliment et d'eau, d'un système d'éclairage naturel et d'un système de pèse.

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) cofinance ces investissements agricoles à hauteur de 1,3 M€, représentant 60 % du montant global de l'aide publique allouée.

Déploiement du Très Haut Débit

Le Département reprend en régie la gestion du réseau Médialys

Le Département du Loiret a acté la création d'une régie pour la reprise de l'exploitation du réseau Médialys, à compter du 29 décembre 2024, terme de l'actuelle délégation de service public (DSP).

À propos de Médialys

Créé via une DSP en décembre 2004, pour une durée de 20 ans, Médialys est le premier projet de réseau public confié par le Département du Loiret à SFR, avec un objectif clair : **permettre à tous les particuliers et à tous les professionnels de disposer d'un accès Haut Débit.**

Medialys avait pour objet la conception, la réalisation et l'exploitation technique et commerciale d'une Infrastructure Départementale en fibre optique, ainsi que le dégroupage de la quasi-totalité des centraux téléphoniques du Loiret. Il a ensuite été mis à disposition des opérateurs qui fournissent désormais des services d'accès internet aux entreprises et résidents du Loiret.



Le réseau Médialys, déployé depuis 2008, est actuellement constitué de 1 289 kilomètres de câbles optiques.

Une reprise en régie par le Loiret

La reprise en régie repose sur la volonté du Département d'utiliser ce réseau public, le piloter et le gérer de manière opérationnelle. Il pourra par exemple être déployé de nouvelles offres commerciales avec d'autres opérateurs, permettant aux entreprises et particuliers de négocier leur contrat d'un point de vue tarifaire.

9 agents départementaux, correspondant à l'équipe déjà en charge du suivi du réseau, seront mis à disposition de cette régie.

Participation à des ateliers techniques, contact des fournisseurs / partenaires / opérateurs, définition des rôles, ou encore réalisation d'un audit du réseau pour établir un état des lieux, les agents concernés sont mobilisés quotidiennement pour préparer au mieux cette reprise de gestion.

Budget

Le Département du Loiret ajuste sa stratégie budgétaire 2024

L'Assemblée départementale a examiné et ajusté, avant la clôture de l'exercice comptable, les crédits votés aux besoins des politiques publiques, dans le cadre de la décision modificative n°3 (DM3), dans un contexte de situation financière dégradée.

La fin de l'exercice nécessite des ajustements budgétaires en raison d'évolution sur certains produits (réduction de la TVA afférente à l'année 2024, redressement des encaissements du produit des DMTO depuis plusieurs semaines) et de l'impact de la revalorisation du RSA.

Ainsi, les propositions nouvelles concernent une **augmentation des dépenses de fonctionnement** de **+ 4,5 M€**, liée à l'impact de la revalorisation de l'allocation RSA en avril dernier.

Cette DM3 permet de réaliser les ajustements liés à l'intégration des nouveaux facteurs impactant le budget.

La dégradation de la situation financière des Départements, en lien avec la conjoncture économique, se traduit par une augmentation importante des dépenses de solidarité mais aussi une baisse du produit des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en lien avec la dynamique du marché. Les départements ne disposent plus du levier fiscal depuis la perte de la TFPB en 2021.

Logement et Hébergement des Personnes Défavorisées

Un nouveau Plan Départemental d'Action 2024-2029

Dans le cadre de la session des 12 et 13 décembre 2024, l'Assemblée départementale a approuvé le projet de Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées pour la période 2024-2029.

Piloté par l'Etat et le Département, en lien avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), ce plan définit, de façon territorialisée et pour une période de 6 ans, les mesures destinées à répondre aux besoins en logement et en hébergement des personnes prises en charges par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.

L'objectif est de permettre aux personnes et aux familles défavorisées d'accéder à un logement décent et indépendant, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et d'un service téléphonique ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Pour atteindre cet objectif, Le Plan s'articule en 3 axes et 8 actions :

1. Permettre au public d'accéder à un hébergement ou un logement, à travers la mise en place d'une gouvernance du Service intégré d'accueil et d'orientation - 115 l'amélioration de la fluidité des parcours et l'accélération de l'accès au logement ou encore le renforcement de la mobilisation et de la production d'offres de logements adaptés.
2. Faire évoluer l'accompagnement des publics, en optimisant la coordination entre les dispositifs d'accompagnement autour de l'utilisateur, en prenant en compte notamment les problématiques de santé du public et la nécessaire articulation entre « Insertion/emploi » et « hébergement/logement » et en menant des actions de prévention des expulsions.
3. Renforcer les partenariats et améliorer la lisibilité des actions, grâce à l'animation et à la communication autour du plan.

Un plan co-construit

Le Département, l'État et l'ADIL 45 ont travaillé avec l'ensemble des partenaires de l'hébergement du logement pour élaborer ce nouveau Plan 2024-2029. Au cours du 1er semestre 2023, des ateliers partenariaux et des réunions de travail ont été organisés sur des thématiques présentant des enjeux importants tels que les problématiques de santé au sein du parcours résidentiel, la lutte contre l'habitat indigne, etc.

Un document de référence

Ce plan, qui constitue le document de référence pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, sera transmis auprès d'un grand nombre de partenaires : des communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), des équipes pluridisciplinaires du Département du Loiret, ainsi que des partenaires de l'habitat et du logement : bailleurs sociaux, Caisse d'Allocations Familiales, associations d'insertion dans le logement, Action Logement, représentants du parc privé...

Loiret au fil de l'eau

Un nouvel appel à projets pour la saison estivale 2025

Dans le cadre du *Loiret au fil de l'eau*, le Département impulse un cycle événementiel estival pour valoriser et animer cet itinéraire touristique au fil de la Loire et des canaux. Ainsi, lors de la session de décembre 2024, la collectivité a acté le lancement du nouvel appel à projets pour la saison estivale 2025.

100 000 € sont consacrés pour l'organisation de ces animations, qui se tiendront du 1^{er} mai au 30 septembre 2025. L'objectif ? Renforcer l'attractivité et la notoriété du projet, favoriser l'appropriation des voies vertes et voies d'eau par les habitants mais aussi développer la fréquentation touristique.

Les projets candidats devront se tenir à proximité d'une voie d'eau et s'articuler autour de 3 valeurs fortes : authentique, ludique et écoresponsable.

En 2024, le Département a sélectionné 25 projets d'associations et communes du Loiret, pour un budget de plus de 100 000 €. Plage, guinguette, balades en bateaux, etc., les Loirétains ont pu participer à différentes animations pour découvrir la Loire et ses canaux durant la période estivale.

En parallèle, la grande nouveauté de 2025 sera l'ouverture officielle au printemps de l'ensemble de la véloroute du canal d'Orléans.

Avec son projet de restauration du Canal d'Orléans et de création d'une véloroute, le Département du Loiret porte un projet touristique fluvestre baptisé *Loiret au fil de l'eau* qui englobe les voies d'eau et voies cyclables des canaux d'Orléans, du Loing, de Briare et de la Loire. Ce projet s'inscrit notamment dans le schéma départemental de développement touristique, qui met l'accent sur le développement d'une offre fluviale et fluvestre, en tant qu'atout différenciant du Loiret.

Avec ses 80 km de voies d'eau, 27 écluses, 23 maisons éclusières et 2 bases de loisirs, le canal d'Orléans offre de nombreux points touristiques inédits. À vélo, en bateau ou à pied, au cœur de la forêt domaniale, sur les canaux historiques ou la Loire sauvage, au gré des écluses... les visiteurs pourront faire le plein d'activités et de nature pour cet été 2025.

Plus d'informations sur : <https://www.leloiretaufildeleau.fr/>



Immobilier

Le Département met en vente 2 de ses biens

L'assemblée départementale a acté la mise en vente de l'ancien site des Archives départementales rue des Minimes et l'ensemble immobilier rue du Faubourg Saint-Jean à Orléans.

Ancien site des Archives départementales

Le Département désaffecte l'ancien site des Archives à l'angle de la rue d'Illiers - rue des Minimes, le décline du domaine public et le met en vente via un appel à projets auprès de tout acteur économique privé ou public. L'ancien couvent des Minimes ne répondait plus aux attentes du Département dans le cadre de l'exercice de ces compétences et la collectivité n'en a plus l'usage.

Le Département a construit, pour répondre à ses besoins actuels, un nouveau site, le Pavillon Culture pour accueillir les Archives départementales, avenue des Droits de l'Homme à Orléans.

Ensemble immobilier rue du Faubourg Saint-Jean à Orléans

Le Département met en vente un ensemble immobilier rue du Faubourg Saint-Jean, constitué d'un bâtiment principal, d'une ancienne école, d'un gymnase et d'un petit bâtiment à usage d'atelier et de garage. L'ensemble immobilier était occupé par l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation Centre Val de Loire pour le compte de l'Université, qui a libéré le site récemment. Ce site n'est plus utile aux besoins de la collectivité et fera l'objet d'un appel à projet.

Commune de Saint-Florent

Le Département du Loiret approuve le changement de nom en Saint-Florent-le-Jeune

L'assemblée départementale a émis un avis favorable quant au changement de nom de la commune de Saint-Florent en Saint-Florent-le-Jeune.

En effet, aujourd'hui, au regard des problèmes d'homonymie rencontrés par la commune loirétaine avec la commune de Saint-Florent en Haute-Corse, mais également de confusions avec d'autres communes telles que Saint-Florent-sur-Cher dans le Cher, Saint-Florent-le-Viel, commune déléguée d'une commune nouvelle dans le Maine-et-Loire, les élus locaux ont souhaité engager une procédure de changement de dénomination au profit du nom historique et coutumier de Saint-Florent-le-Jeune.

Loiret,
territoire innovant,
solidaire et durable.



Département du Loiret
45945 Orléans
Téléphone : 02 38 25 45 45
www.loiret.fr • services.loiret.fr